RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conseil d'évaluation de l'École

LE Regard DU CEE

Dernier numéro de la collection
NOVEMBRE 2026 | N° 1

La relation École-famille à l'aune des rapports d'évaluation

Analyse menée à partir des rapports des établissements scolaires évalués au cours de l'année 2023-2024

La relation entre l'École et les familles figure depuis longtemps au cœur des débats sur la réussite éducative et la réduction des inégalités. Sociologues et experts institutionnels soulignent régulièrement l'importance de cette collaboration, voire de la co-éducation, tout en mettant en garde contre les obstacles structurels qui la fragilisent. À travers les inégalités sociales, les malentendus culturels ou les attentes divergentes, des tensions persistent, au prisme d'un contexte social parfois éruptif, comme le soulignent des enquêtes réalisées auprès des personnels de l'éducation nationale et que confirment les deux derniers rapports de la médiatrice. L'étude thématique du Conseil d'évaluation de l'École présentée ici s'appuie sur un échantillon de 80 rapports d'auto-évaluation (40 écoles et 40 collèges), issus de la campagne 2023-2024. Elle vise à rapporter la manière, dans divers contextes, dont écoles et collèges abordent ce sujet dans l'analyse évaluative qu'ils proposent et à esquisser les points d'appui et perspectives qui restent à construire.

Remarques de contexte et de mise à jour :

- les résultats PISA 2025 publiés le 8 septembre 2026 montrent un fort recul de l'implication parentale ;
- le décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026, publié au Journal officiel le 29 juillet 2026, modifie le Code de l'éducation pour permettre le changement forcé d'école ou d'établissement d'un élève en raison du comportement agressif ou perturbateur de ses parents

Une méthodologie d'analyse fondée sur quelques enseignements de la recherche - Quelques constats

Quelques constats

Historiquement, la relation École-famille est passée par plusieurs phases. Selon le sociologue Pierre Périer[1] , on peut distinguer quatre périodes :

- les parents administrés, à une époque où les familles acceptaient une forme de « domination » de l'institution scolaire ;
- les parents représentés, avec l'émergence de dispositifs participatifs dans les écoles ;
- les parents « co-éducateurs », depuis la loi d'orientation de 2013, qui a posé le principe d'une collaboration plus active des familles ;
- les parents « individualisés » : trois figures de parents, consommateurs d'école, légitimistes et « captifs ».

Cependant, la co-éducation reste théorique pour de nombreuses familles car elles n'ont pas toutes les mêmes capacités à naviguer dans l'institution scolaire. Pour les personnels éducatifs également, ce que recouvre exactement le terme de co-éducation peut prêter à débat : dans quelle mesure l'École a-t-elle vocation à dire le vrai ou la norme ? Dans quelle mesure les parents doivent-ils disposer d'un terrain décisionnaire ? La co-éducation se résume-t-elle à l'attente qui leur serait faite de ne pas paraître « démissionnaire » vis à vis de la parole scolaire ? Pierre Périer souligne également ce paradoxe. Co-éduquer n'est pas simplement une entreprise de « rapprochement » : « La proximité est un levier puissant, mais elle peut creuser les fractures sociales si elle n'est pas accompagnée d'une aide ciblée pour les familles les plus vulnérables ».

En outre, dans son rapport de 2023, la médiatrice de l'éducation nationale signale une augmentation de 12 % des saisines des usagers par rapport à l'année précédente, avec 20400 requêtes, traduisant une tendance de plus long terme. Parmi elles, 39 % concernent des conflits entre parents et établissements, qui seraient souvent dus à des « incompréhensions » ou des « malentendus ». Le rapport fait le constat de tensions qui peuvent être liées à un manque de communication préventive et à des dispositifs d'échange insuffisants. Il préconise de créer des espaces de dialogue pour surmonter ces malentendus. Pierre Périer met aussi en avant le poids des normes implicites, l'idéal du parent impliqué et stratégique étant une norme qui exclut *de facto* ceux qui n'en disposent pas des moyens. En conséquence, certaines familles se sentent jugées ou marginalisées par l'École.

La recherche converge sur un point en particulier : la capacité à mobiliser l'École varie selon les ressources des familles. Les familles favorisées perçoivent l'école comme le moyen d'un projet stratégique de long terme, tandis que les familles populaires ont un rapport « utilitaire », visant plus rapidement l'insertion professionnelle. Ces différences d'usage produisent des inégalités dans la mesure où les codes implicites de l'École ne sont pas tous également intelligibles pour toutes les familles, comme le soulignaient dès 1970 Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron[2].

Or les données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) confirment régulièrement l'incapacité remarquable de notre système éducatif à réduire les inégalités : en 2018, en France, l'écart entre les résultats les élèves de 15 ans issus des milieux les plus favorisés et des moins favorisés atteignait 107 points contre 89 en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Pour toutes ces raisons, l'un des objectifs premiers de la co-éducation est celui de la réduction des inégalités de destin scolaire.

1. L'ordre scolaire négocié. Pierre Périer, 2016.
2. La reproduction. Pierre Bourdieu, Pierre Passeron, 1970.

Quelques recommandations institutionnelles et issues de la recherche

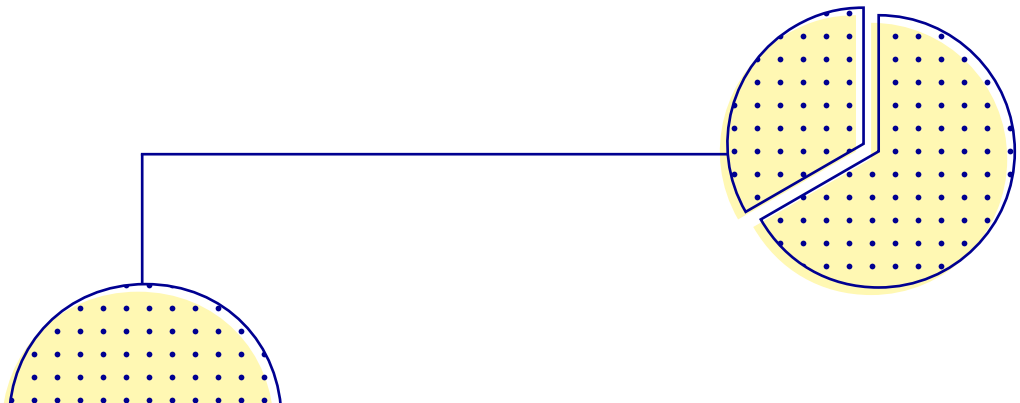
La relation entre l'École et les familles étant un facteur clé de la réussite éducative et de la cohésion sociale, surmonter les tensions et malentendus peut s'envisager par le recours à des dispositifs inclusifs, une meilleure reconnaissance des divers profils familiaux et une volonté assumée et partagée de coopération. Comme le souligne François Dubet, « l'école ne peut réussir seule ; elle doit compter sur la mobilisation de tous, y compris des familles, pour être véritablement juste et efficace ». Pour réduire ces tensions, plusieurs dispositifs sont proposés par les experts et les institutions. La médiatrice de l'éducation nationale préconise par exemple l'utilisation systématique de la médiation dans les conflits École-famille : « La médiation offre un cadre d'écoute où les différences peuvent être reconnues, permettant de restaurer la confiance entre les acteurs ». Un rapport de l'inspection générale[3] met également l'accent sur la formation continue des enseignants pour les sensibiliser aux différences culturelles et sociales des familles, afin de « réduire les malentendus et favoriser une collaboration plus efficace ». L'initiative « La mallette des parents », lancée en 2009, a également été identifiée par la Cour des comptes comme une bonne pratique, favorisant le dialogue entre l'école et les familles, lorsque ce programme est « conduit et de façon pérenne, progressive et maîtrisée ». De nombreuses expérimentations remarquables sont également imaginées et menées sur le terrain ou au niveau national, dont la présente étude donnera quelques exemples.

Cinq principes pour analyser l'action

Lors d'une formation adressée aux nouveaux principaux de collège et proposée par l'IH2EF en lien avec le Conseil d'évaluation de l'École et Service Public+ , le sociologue Pierre Périer proposait, lors de sa conférence, de retenir cinq principes d'action structurants pour penser la relation École-famille :

- le principe d'explicitation : clarifier les rôles et attentes mutuelles pour éviter les incompréhensions ;
- le principe de reconnaissance : accorder une valeur positive à toutes les formes d'implication parentale ;
- le principe d'autorisation : des actions et dispositifs qui « autorisent » les familles à co-construire. Espaces d'accueil qui « invitent », implication, par exemple, des parents dans les projets d'établissement et les dispositifs de soutien scolaire ;
- le principe de diversification : canaux, prise en compte des besoins particuliers, lieux d'échanges et formes de communication adaptées pour inclure toutes les familles, y compris celles qui sont éloignées des codes scolaires. S'appuyer sur les médiations et intermédiations (parents « relais » partenaires et professionnels dans l'environnement de l'école). Que tout parent soit relié et représenté ;
- le principe d'anticipation : des actions construites et inscrites dans la durée, au cœur du projet d'établissement, évaluées au regard de leur impact, notamment en matière d'équité.

3. IGESR, 2021.



Méthodologie retenue pour l'étude thématique

L'étude thématique présentée ici s'appuie principalement sur l'analyse des cinq dimensions structurantes définies par Pierre Périer, qui permettent de comprendre les différentes facettes de la relation entre l'École et les familles. Elle examine en détail les outils, données et indicateurs que les écoles et établissements ont pu mobiliser – ou, au contraire, ne pas utiliser – pour évaluer la qualité de cette relation dans un contexte donné, mais aussi pour mesurer l'impact des dispositifs déjà mis en place. L'objectif est de rendre compte de la manière dont les pratiques s'articulent avec les attentes et les capacités des familles, et d'identifier les éventuelles marges de progression.

L'étude met également en lumière certaines thématiques d'actualité et perspectives structurantes qui influencent cette relation : l'évolution des dispositifs participatifs, l'impact des inégalités sociales sur l'implication des familles, les enjeux de co-éducation et de communication, ainsi que les stratégies visant à renforcer le dialogue entre l'École et les familles. En articulant analyse théorique et observations pratiques, l'étude vise à offrir un panorama des dynamiques qui traversent la relation École-famille présentes dans les rapports d'auto-évaluation.

La relation École-parents dans le code de l'éducation

Le Code de l'éducation fixe des repères en matière de relation École-parents : les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire (Art. D111-1) ; le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré organisent au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants, comprenant l'information sur l'orientation (Art. D111-2) ; les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants et du respect par ceux-ci de leurs obligations scolaires, […] cette information est transmise plusieurs fois par an […] l'école ou l'établissement scolaire prend toute mesure adaptée pour que les parents ou le responsable légal de l'élève prennent connaissance de ces documents (Art. D111-3) ; le directeur d'école, le chef d'établissement et les enseignants veillent à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents. Toute réponse négative doit être motivée (Art. D111-4) ; lors de sa première réunion, le conseil d'école ou le conseil d'administration examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents, […] les conditions d'accueil des parents sont précisées, ainsi que les conditions dans lesquelles ils peuvent accéder aux espaces numériques de travail. Les parents d'élèves sont informés des décisions prises, notamment en ce qui concerne le nombre, la nature et la date des rencontres prévues (Art. D111-5).

Ainsi le Code de l'éducation ne fait-il pas spécifiquement référence aux enjeux d'inégalités scolaires mais organise en revanche un certain nombre de principes et de jalons, notamment dans la communication avec les familles. S'y ajoute la représentation des parents dans certaines instances, notamment le conseil d'école, le conseil d'administration, ainsi que les conseils de la vie collégienne et lycéenne.

La relation École-famille, point d'entrée pour lutter contre les déterminismes dans les rapports d'auto-évaluation ?

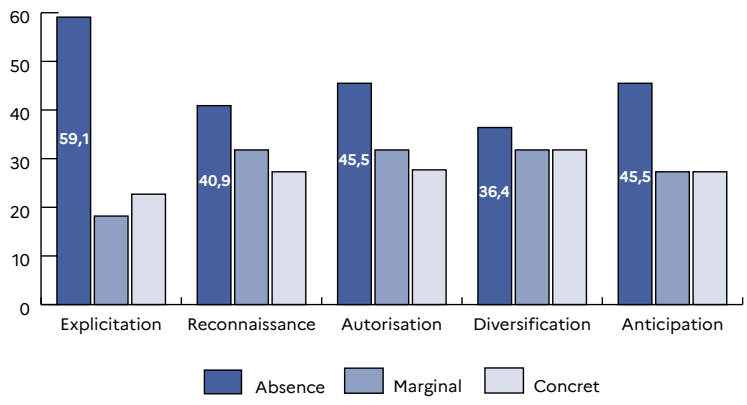
Dans le premier degré, les rapports analysés abordent les liens entre inégalités scolaires et relation École-famille, mais le font le plus souvent de manière indirecte. La notion « d'équité » ou « d'inégalités » apparaît en effet dans 15 % des rapports seulement. Les équipes éducatives mettent toutefois en évidence plusieurs facteurs susceptibles d'amplifier ces inégalités : les barrières linguistiques et le manque d'implication de certaines familles, la non-utilisation par certaines familles défavorisées des ressources éducatives gratuites, ou encore l'éloignement des parents vis-à-vis du fonctionnement scolaire, visible par une faible participation aux conseils d'école ou une absence aux élections des représentants de parents. Pour répondre à ces constats, les axes stratégiques proposés visent principalement à renforcer la communication et la médiation avec les familles les plus éloignées de l'école, à développer des dispositifs d'accompagnement parental tels que les cafés-parents ou des formations dédiées, et à sensibiliser les enseignants aux spécificités de l'accompagnement des élèves issus de milieux défavorisés.

Ainsi, si les rapports témoignent d'une attention soutenue au lien avec les familles, ils montrent également que la structuration des actions reste souvent centrée sur la participation et l'accompagnement général, sans que les enjeux d'inégalités scolaires, en particulier face aux apprentissages, ne soient explicitement intégrés dans les objectifs des actions conduites.

Dans les collèges, la question des inégalités scolaires est également traitée de manière indirecte mais plus récurrente. Ce sont ainsi 25 % des collèges qui traitent explicitement des inégalités en lien avec la co-éducation. Les collèges classés REP+ ou avec une forte diversité sociale sont ceux qui mentionnent le plus (75 %) ce lien entre inégalités scolaires et relation École-famille. Dans ce cadre, le lien avec les familles est souvent présenté comme un défi majeur, en particulier pour les élèves issus de milieu défavorisé. Comme le relève la recherche, la présence des parents aux abords des collèges que dans le premier degré explique en partie ce besoin des établissements du second degré à construire des éléments stratégiques de renforcement de leur « présence », en cherchant ainsi à améliorer l'implication des parents, soit par l'organisation régulière de réunions d'information, soit par des dispositifs d'aide spécifiques (cours pour parents allophones, réunions dédiées, accompagnement renforcé, dispositif OEPRE[4], mallette des parents), soit encore par une réflexion accrue sur la co-éducation.

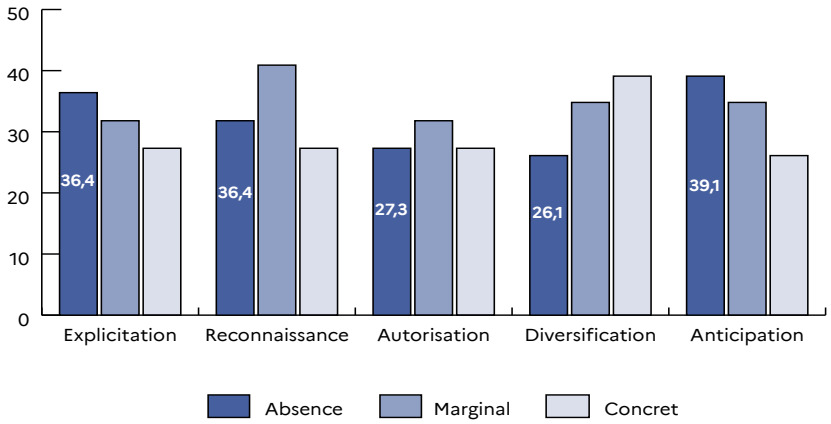
À la recherche des 5 grands principes d'action dans l'évaluation de la relation École-famille

Figure 1a. Présence des 5 principes d'action dans les rapports de collège



4. Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants.

Figure 1b. Présence des 5 principes d'action dans les rapports des écoles



D'une manière générale, 95 % des collèges évoquent la relation École-famille dans l'analyse évaluative. C'est une très forte occurrence par rapport à d'autres thèmes. Dans le premier degré, ce sont 67 % des écoles qui l'évoquent. Une occurrence moins grande dont on peut faire l'hypothèse qu'elle tient notamment au caractère plus « naturel » de la relation École-famille dans le premier degré, les rencontres avec les familles se réalisant quotidiennement à l'entrée et à la sortie dans les écoles. Dans les collèges, la construction de la relation nécessite plus souvent d'organiser structurellement la venue des familles.

Les rapports présentent un discours évaluatif portant sur une grande variété d'actions, lesquelles relèvent d'une intention visant plus ou moins explicitement chacun de ces principes d'action : explicitation/reconnaissance/autorisation/diversification/anticipation. Chacun des dispositifs ou actions présentés peut relever du projet de cibler simultanément plusieurs principes. Ainsi, par exemple, une réunion consacrée dans un collège au dispositif « Devoirs-faits » a consisté tout autant à expliciter les modalités organisationnelles offertes aux élèves et aux familles qu'à renforcer le sentiment d'une capacité d'agir des familles les plus éloignées de l'École en présentant les attentes respectives des parties prenantes, collège et parents. Ainsi encore, la sollicitation des familles pour encadrer des sorties scolaires ou participer à des forums des métiers a été explicitement l'occasion de les valoriser et de mieux reconnaître.

Parmi les actions et dispositifs relevés, certains visent à imaginer les moyens permettant de faciliter la venue des parents à des occasions distinctes du suivi scolaire direct, qui s'inscrivent essentiellement dans les principes d'autorisation, de reconnaissance ou de diversification : dispositifs OEPRE, programmation de soirées thématiques ou encore journées de cohésion, cafés-parents, participation à l'accompagnement de sorties et voyages scolaires ou aux journées portes ouvertes. D'autres actions ont consisté à renforcer plus directement la scolarité : explicitation des attendus de l'École, entretiens individualisés et conseils de classe participatifs ou innovants. D'autres encore ont consisté plus spécifiquement à apporter une aide directe aux familles les plus éloignées de l'école ou démunies : ateliers d'aide à la connexion aux espaces numériques, facilitation de l'accès aux aides financières. Enfin, certaines écoles et établissements ont travaillé explicitement sur la communication écrite ou numérique avec les familles, envisagé la question de l'accueil physique ou d'une meilleure explicitation des punitions et sanctions.

Globalement, un certain nombre d'établissements interrogent simultanément plusieurs des principes d'actions :

- 23 % des collèges évoquent des dispositifs ou actions relevant d'au moins quatre principes sur les cinq ;
- 32 % au moins trois ;
- 36 % des collèges proposent une analyse ne relevant que d'un seul principe, et dans ce cas le plus souvent celui de l'explicitation ;
- 5 % des collèges n'interrogent pas du tout la question.

Plus généralement, c'est avant tout le principe d'explicitation (59 % en collège et 36 % dans les écoles) et qui soutient le propos évaluatif présent dans les rapports ainsi que, dans une moindre mesure, le principe d'anticipation (45 % en collège et 39% dans les écoles). Le principe d'autorisation (45 % dans les collèges et 27 % dans les écoles), sans doute parce qu'il interroge aussi davantage le rôle de l'École, est investi de manière un peu plus discrète, notamment en matière de décision concernant les parcours des élèves, les

propos présents dans les rapports à ce sujet témoignant d'une compétence considérée comme appartenant davantage à l'institution qu'aux familles.

Cela étant, la sollicitation des parents permise lors de la conduite de l'auto-évaluation puis de l'évaluation a été l'occasion de renforcer la dimension autorisation, soit au moyen de questionnaires qui pouvaient leur être adressés, soit à travers leur participation à différents groupes de travail.

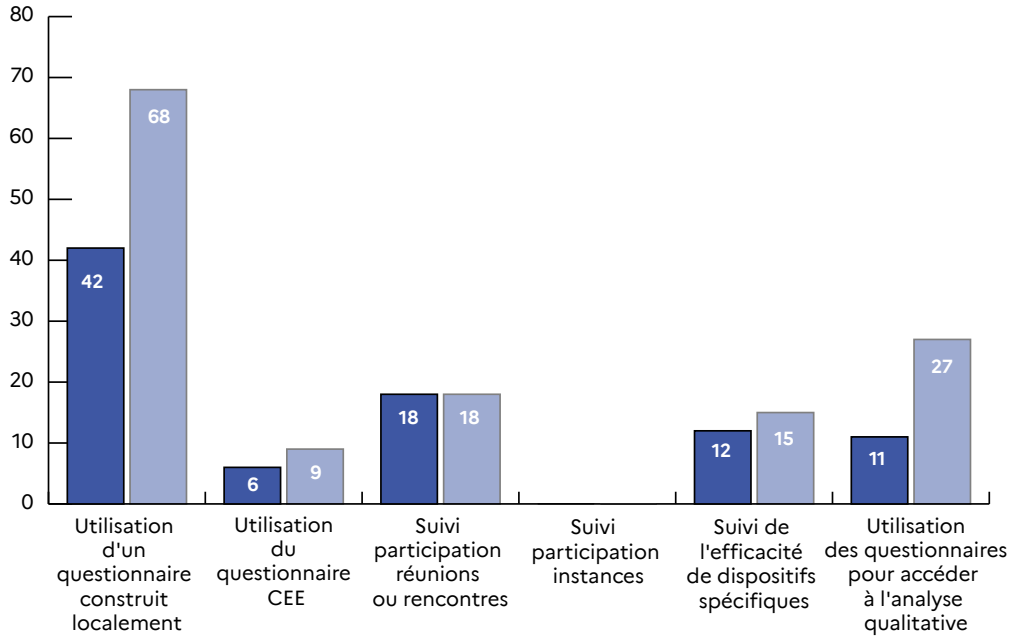
Peut-on « mesurer » la relation École-famille ?

Si l'utilisation d'indicateurs, qu'ils soient issus d'Archipel ou d'enquêtes menées localement, présente encore un certain nombre de difficultés comme nous le relevions dans *Regard du CEE* consacré au bien-être[5], l'utilisation d'indicateurs dans le domaine de la relation École-famille a concerné 85 % des collèges et 45 % des écoles (contre respectivement 62 % et 35 % pour le bien-être).

Comme le montre le graphique ci-dessous, un grand nombre d'établissements a utilisé un questionnaire construit localement (68 % des collèges et 42 % des écoles), soit en retenant une partie des questions proposées dans les outils du CEE, soit en adaptant les questions à la mesure de l'efficacité d'actions concrètes mises en place, plus rarement en retenant l'intégralité des questions proposées. Des écoles et établissements ont par exemple cherché à savoir, au travers de ces questionnaires, si les familles estimaient que l'aide apportée aux élèves était satisfaisante, si la communication leur semblait opérationnelle, si les entretiens menés dans la perspective des projets d'orientation leur avaient été utiles. Ce sont ainsi 27 % des collèges et 11 % des écoles qui ont produit une analyse qualitative précise à partir de questionnaires spécifiquement conçus avec cet objectif.

Le suivi de la participation des familles à diverses réunions ou manifestations est un autre axe de la mesure de la relation École-famille présent dans les rapports, présent dans les rapports à hauteur de 18 %, qu'il s'agisse des collèges ou des écoles. Dans quelques situations, cette mesure est réalisée à l'aune d'un projet explicite visant à faire venir davantage de familles lors des temps de rencontre organisés.

Figure 2. L'utilisation de questionnaires pour la mesure de la relation École-famille



5. CEE, 2025, « Le bien-être dans les écoles et les collèges : une notion encore à construire » *Le Regard du CEE,* n° 24.05. https://tinyurl.com/2s6xyx6y

La place des conflits avec les familles dans les rapports

Dans les rapports, 40,9 % des collèges et 36,3 % des écoles signalent des conflits à différents titres avec les familles. Ces tensions sont souvent liées à des attentes jugées élevées ou à une forme de « consumérisme » parental : par exemple, des demandes d'orientation jugées « irréalistes » ou des exigences d'individualisation considérées comme difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre par l'équipe éducative. D'autres conflits concernent les aménagements pédagogiques ou éducatifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, parfois perçus comme excessifs, ainsi que la question de l'interdiction du téléphone portable, qui génère également des désaccords, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant. Les difficultés de communication et le manque de compréhension mutuelle sont également soulignés, traduisant une perception par l'équipe éducative d'une implication insuffisante de certaines familles.

De manière générale, les établissements mettent en place des stratégies visant à réduire ces tensions, centrées sur l'explicitation et l'anticipation :

- Renforcer la communication *via* des plateformes numériques ou des réunions régulières ;
- Encourager la transparence concernant les décisions pédagogiques ou disciplinaires ;
- Impliquer les parents dans des instances comme les conseils de classe afin de prévenir les désaccords.

Ces conflits, très présents dans les rapports, sont souvent liés à des choix pédagogiques, des aménagements spécifiques ou à des attentes parentales élevées, notamment au moment de l'orientation. Les établissements les présentent généralement comme des points de vigilance et cherchent à les atténuer grâce à un dialogue renforcé et une communication plus claire.

Cependant, le propos évaluatif laisse entendre que les conflits sont souvent perçus comme résultant du comportement des parents. Les actions que l'établissement pourrait entreprendre pour apaiser ces tensions, au-delà de l'explicitation – par exemple en ajustant certaines pratiques ou en interrogeant d'autres principes de fonctionnement – restent relativement marginales, bien que ces démarches ne soient pas incompatibles avec les stratégies déjà mises en œuvre.

La question numérique dans la relation École-famille

L'analyse des rapports d'auto-évaluation des écoles et collèges met en évidence trois enjeux principaux liés à la relation École-famille et au numérique :

1. L'accès aux outils et la communication numérique (avantages, difficultés, accompagnement) ;
2. Les enjeux de co-éducation vis-à-vis des risques liés à l'exposition aux écran ;
3. Les conflits liés au téléphone mobile (cyberharcèlement, application des règles d'interdiction).

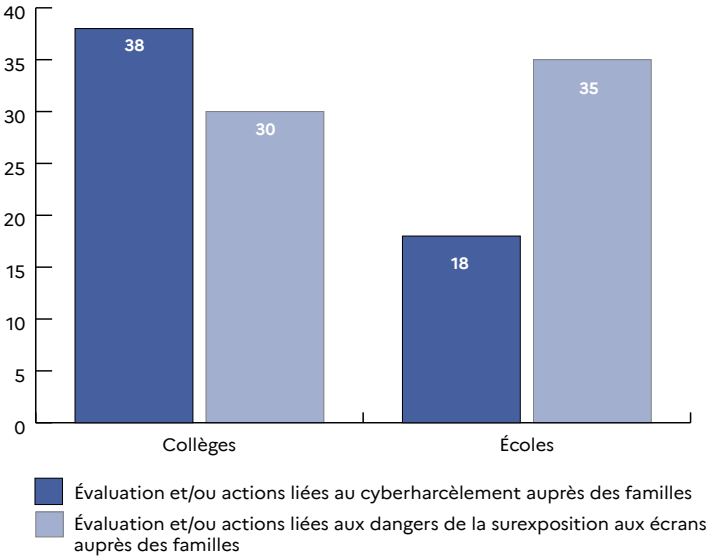
La question de l'utilisation des outils numériques est présente dans 28 % des rapports de collège, contre seulement 15 % des rapports du premier degré. Cette différence s'explique probablement par la moindre disponibilité de dispositifs numériques dans le premier degré, mais aussi par la fréquence plus importante des rencontres physiques avec les parents aux abords des écoles, qui réduit le recours aux outils en ligne. Dans le second degré, en revanche, la communication numérique s'est largement développée *via* des applications dédiées. Le programme interministériel Action publique 2022 avait notamment pour objectif de permettre aux familles de réaliser 100 % de leurs démarches en ligne, illustrant l'importance accordée à ce type d'outils.

De nombreux collèges mentionnent dans leurs rapports des actions visant à accompagner les familles dans l'usage des outils numériques pour le suivi scolaire (ENT, bulletins, messagerie, etc.), par le recours à des cafés-parents, des ateliers d'aide à la connexion ou de présentation des outils lors de réunions d'information générales. On note également que certains établissements (environ 10 %) mesurent le taux de connexion des familles aux dispositifs proposés, témoignant d'une volonté de renforcer leur implication dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Parallèlement, certains rapports soulignent que si ces outils favorisent une communication plus rapide et directe (SMS, mails), ils peuvent aussi amplifier des formes de consumérisme ou de tensions, qui se trouvent facilitées par leur instantanéité. Les établissements identifient donc la nécessité de mettre en place des modalités de modération ou des règles d'usage pour prévenir ces dérives (8 % des collèges).

Enfin, la thématique la plus fréquemment abordée dans les réflexions sur le numérique concerne les risques liés aux écrans, qu'il s'agisse de cyberharcèlement ou de la surexposition aux écrans. Ces enjeux sont envisagés dans une perspective de co-éducation, soulignant l'importance de sensibiliser les familles aux dangers numériques tout en accompagnant les élèves dans un usage responsable et sécurisé des technologies.

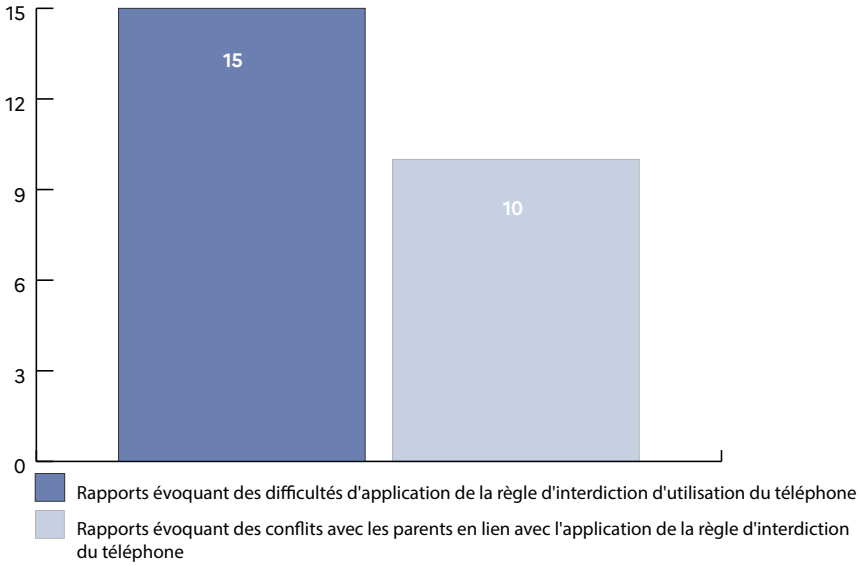
Figure 3. Les dangers du numérique et la co-éducation



Les écoles et collèges tentent d'organiser, en s'appuyant sur des modalités diverses, des temps d'échanges et d'information relevant de ces deux objectifs. On note une acuité significative de la question du cyberharcèlement dans le second degré et de celle du besoin d'informer les parents sur les dangers des écrans dans le premier degré. Ces deux constats sont très souvent évoqués dans le domaine 2, en relation avec un propos évaluatif sur le climat scolaire. Ils témoignent des tentatives que font les écoles et les établissements de responsabiliser les familles.

Enfin, 15 % des rapports font état de difficultés récurrentes à faire appliquer la règle d'interdiction d'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement par les élèves et 10 % déclarent des conflits avec les parents en lien avec cette question.

Figure 4. Relation École-famille et interdiction du téléphone portable



La place de l'innovation dans la relation École-famille

Un certain nombre d'écoles et de collèges expérimente aujourd'hui des dispositifs visant à renforcer certains des principes d'action établis pour améliorer la relation École-famille. Ces initiatives concernent notamment les modalités participatives au sein des conseils de classe, les dispositifs de type « cafés-parents », ainsi que des innovations visant à mieux associer les familles à la construction du projet d'orientation des élèves. Ces dispositifs traduisent une volonté de rapprocher les familles de la vie scolaire et de favoriser une co-éducation plus active et équilibrée.

À titre d'exemple, quatre collèges (soit 10 % de l'échantillon étudié) déclarent mettre en place des mesures spécifiques pour impliquer davantage les familles – et parfois les élèves eux-mêmes – lors des conseils de classe. Dans certains cas, cette implication s'accompagne d'une réorganisation significative du fonctionnement habituel de ces instances, afin de créer un véritable espace d'échange et de co-construction (voir encart n° 1). L'objectif est non seulement de favoriser la participation des parents, mais aussi de permettre à l'équipe éducative de mieux comprendre les attentes et les besoins des familles, dans une dynamique de dialogue et de collaboration.

De manière complémentaire, 22,5 % des collèges et 15 % des écoles mettent en œuvre des rencontres informelles pouvant être assimilées à des « cafés-parents ». Qu'il s'agisse de lieux identifiés ou de thématiques d'échange proposées par l'établissement, ces moments visent à « normaliser » la relation avec les familles et à l'apaiser, en abordant des sujets hors des enjeux purement scolaires. Ils permettent également de travailler sur différents aspects des cinq principes d'action définis par Pierre Périer, en créant un cadre de discussion où la parole des familles est valorisée et où les difficultés peuvent être anticipées ou désamorcées. L'expérimentation menée dans l'académie de Lyon auprès d'élèves de 3e prépa-métiers (voir encart n° 2) illustre concrètement l'impact de ces dispositifs sur la participation des familles et sur la qualité de la co-éducation.

Certaines expérimentations sont également conduites au niveau territorial. Ainsi, l'expérimentation « Pour une co-éducation réussie » menée dans la circonscription de Moissy-Cramayel vise à dépasser les conflits entre écoles et familles.

Cette expérimentation s'appuie sur la plateforme *Co-éducation premier degré* pour diagnostiquer les tensions et structurer l'action sur quatre champs : pilotage, participation des parents, communication et accompagnement.

Le projet se déroule en trois étapes : installation d'un socle commun de compréhension, co-construction d'une charte de co-éducation et mise en œuvre quotidienne d'actions concertées.

Les actions incluent réunions conjointes, exploitation pédagogique, mobilisation sur journées nationales et accompagnement des transitions scolaires.

En 2024, le dispositif s'élargit au bien-être global des enfants et à la formation des acteurs, illustrant une co-éducation active et durable au service des enfants, familles et équipes.

Enfin, au niveau national, le ministère de l'éducation nationale, à l'instar des autres administrations, s'engage également dans une réflexion sur l'amélioration du lien avec les usagers. L'expérimentation Service Public + (voir encadré n° 3) illustre cette démarche qui vise à renforcer la qualité et la proximité du service rendu aux familles, à faciliter leur accès à l'information et à instaurer une communication plus fluide et continue. Cette initiative complète les dispositifs locaux en offrant un cadre institutionnel pour soutenir les actions menées dans les établissements et favoriser une relation École-famille plus cohérente et structurée à l'échelle du système éducatif.

Encadré n°1 – Des conseils de classes totalement repensés

En 2012, le collège Calypso de Montreuil-Bellay a décidé de repenser totalement l'organisation de deux incontournables réglementaires de la vie des établissements, la réunion parents-professeurs et les conseils de classe, qui ne font désormais plus qu'un. Voici ce qu'en dit François Soulard, alors Principal adjoint lors de la mise en œuvre de ce projet :

Déroulement du conseil de classe :

• Étape 1 - En vie de classe, avec le professeur principal, l'élève rédige une proposition d'appréciation de pied de bulletin structurée en trois points : points de réussite, de vigilance, un ou deux engagements concrets

• Étape 2 – Première partie du conseil de classe : durant 30 minutes, avec l'ensemble des acteurs habituels, on évoque le fonctionnement du groupe et on s'assure du partage des modalités d'accompagnement des EBEP, voir deux ou trois points particuliers

• Étape 3 – Seconde partie du conseil de classe : dans une salle, deux ou trois binômes de professeurs peuvent recevoir simultanément trois familles/élèves. Le professeur principal, « volant », peut accueillir les familles qui patientent dans le couloir, conforter un binôme s'il l'estime nécessaire en fonction des besoins de l'élève. Chaque famille est ainsi reçue durant une dizaine de minutes pour que soit évoquée l'appréciation de bas de bulletin et les conseils pour le trimestre à venir.

Le bilan :

En premier lieu, l'établissement relève une très forte augmentation de la participation des familles (> 85 %) alors qu'il se trouve en milieu rural très défavorisé. Les familles expriment leur très grande satisfaction vis-à-vis de cette organisation dans laquelle il estiment mieux comprendre les appréciations et les conseils proposés (92 %), se sentir valorisés dans leur responsabilité éducative (95 % de l'ensemble et 88 % des élèves dont l'IPS est inférieur à 90). Les enseignants estiment quant à eux leur très grande satisfaction également, considérant que leur rôle est plus utile dans cette formule (84 %), que cela leur permet de mieux connaître les familles (88 %) ou de désamorcer des malentendus (76 %).

Plus généralement, cette formule permet de cibler chacun des cinq principes d'action proposés par Pierre Périer : explicitation, reconnaissance, diversification, autorisation ou anticipation. Notamment, elle permet de transformer le regard que posent les familles sur l'École comme celui que pose l'École sur les familles. L'ambition scolaire, enjeu majeur de l'établissement, s'est sensiblement améliorée grâce à ces nouvelles pratiques.

Encadré n°2 – La relation École-famille dans le projet 3PM d'Excellence de l'académie de Lyon

Sarah Zorman, enseignante, nous présente ce projet.

Le projet 3PM d'Excellence, lancé sur l'académie de Lyon depuis la rentrée 2023, a débuté dans une classe de 3e Prépa-Métiers (3PM) en lycée professionnel, avant d'être étendu, dès la seconde année, à 8 classes de 3PM réparties sur 8 lycées professionnels différents.

L'objectif du projet 3PM d'Excellence est de favoriser l'engagement scolaire des élèves par une pédagogie active de l'orientation, en s'adressant à la fois aux élèves (parcours métiers) et aux familles (parcours familles).

Les élèves de 3PM ont souvent un parcours scolaire difficile, ayant fréquemment affecté leur confiance en eux. De leur côté, les familles, en raison de leurs propres expériences ou du parcours compliqué de leur enfant, entretiennent parfois un rapport dégradé avec l'École.

Le parcours Familles, conçu pour renforcer la coéducation, prend la forme de cinq soirées organisées dans l'établissement, réunissant familles, élèves et partenaires du projet. Bien que l'orientation soit au cœur de ces rencontres, la véritable ambition de celles-ci est de renforcer le lien et la confiance entre les familles et l'École.

Les soirées se structurent en trois temps :

- **Valorisation des jeunes :** Chaque élève prend la parole, en petits groupes, pour partager une réussite ou un moment marquant. Ce moment, particulièrement émouvant, permet aux parents de vivre une grande fierté en voyant leur enfant s'exprimer avec assurance devant un public.
- **Ateliers d'orientation :** Animés de manière horizontale et dynamique, ces ateliers effacent les frontières habituelles entre élèves, enseignants et parents. Chacun est invité à s'exprimer, à partager ses perceptions, ses questionnements et ses expériences. Cette approche favorise un dialogue ouvert et sans hiérarchie, renforçant ainsi la co-construction des parcours d'orientation.
- **Temps convivial :** Chaque soirée se clôture par un moment chaleureux et informel, autour d'un buffet. Élèves, familles, équipes éducatives et professionnels ont l'occasion d'échanger librement, de prolonger les discussions et de renforcer les liens entre tous les acteurs.

Au cours de ces soirées, aucune mention n'est faite des résultats scolaires ou du comportement des élèves à l'école. L'objectif est que parents et élèves repartent uniquement avec des retours positifs et constructifs.

Au-delà des enjeux d'orientation, ces soirées permettent de poser les bases d'une relation de confiance renforcée, tant entre les jeunes et les adultes que parmi les adultes eux-mêmes. Le Parcours Familles devient ainsi un véritable espace d'apprentissage réciproque. Les équipes éducatives y développent une meilleure empathie et une compréhension plus fine des défis auxquels font face les familles, tandis que ces dernières trouvent des repères pour accompagner leurs enfants dans leurs choix d'orientation. Ensemble, ils construisent les conditions d'une orientation plus réfléchie, partagée et adaptée à chaque jeune.

Un effort particulier est mis en place pour communiquer avant chaque soirée, que ce soit par SMS ou de manière orale auprès des familles. Cette démarche a permis sur la première soirée d'atteindre, en moyenne, un taux de présence des familles supérieur à 70 %.

Sur cette année en cours de l'expérimentation, après la deuxième soirée, le taux de présence était en moyenne de 83 % sur les 8 établissements. Cet engagement a permis, notamment, à certains enseignants de changer de regard sur les élèves, voire de mieux comprendre leur potentiel, et a facilité l'accompagnement des familles sur des projets d'orientation qu'elles ne comprenaient pas initialement. Les équipes éducatives constatent un véritable changement de perspective, tant de leur part sur les élèves et leurs familles, que de la part des familles et des élèves sur elles.

Encadré n°3 - L'expérimentation « Services Publics + » dans les écoles et établissements

Par Nathalie Léon, chargée de mission SP+ au Secrétariat Général

Le programme interministériel Service Public + a pour objectif principal de placer l'usager au centre des politiques publiques qui lui sont destinées. L'usager devient acteur du service public dans la mesure de son rôle, et sa parole est écoutée pour améliorer le service rendu. Nathalie Léon, chargée de mission au Secrétariat général du ministère de l'éducation nous le présente.

D'abord déployé depuis 2021 dans les services des rectorats et les DSDEN, le programme a fait l'objet depuis septembre 2023 d'une expérimentation au sein même des écoles et établissements, dans l'académie d'Orléans-Tours. Il s'agit d'explorer les modalités d'adaptation des engagements Service Public + dans le contexte scolaire, en dépassant les seules démarches administratives et en intégrant les questions de coéducation, convergeant ainsi avec certains des enjeux de l'évaluation des établissements pilotée par le Conseil d'évaluation de l'École, dans le but d'améliorer la qualité de la relation entre l'École et les familles. L'expérimentation a notamment visé à :

- partager une vision commune de la « qualité du service aux usagers » ;
- réaffirmer le rôle des usagers dans la démocratie scolaire ;
- mettre en place un dispositif flexible, opérationnel et utile pour les directeurs d'école et les chefs d'établissement.

Par exemple, des outils ont été conçus pour améliorer la communication avec les familles (flyer projet d'établissement, etc.), pour résoudre les malentendus et renforcer la confiance entre l'École et les parents (par l'édition de livrets d'information par exemple), des personnels ont également été accompagnés et formés pour améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu aux familles.

Les travaux faisant suite à l'expérimentation Service Public+ auront vocation à s'intégrer dans l'évolution des outils que le Conseil d'évaluation de l'École met à disposition des écoles et établissements pour réaliser leur auto-évaluation dans le domaine de la relation École-Famille.

Encadré n°4 – Expérimentation dans une circonscription : « Pour une co-éducation réussie »

Par Hanane MOUGHAMIR-M'LIK, Inspectrice de l'éducation nationale 1er degré, circonscription de Moissy Cramayel – Seine et Marne

Un point de départ : dépasser le conflit entre l'École et certaines familles

Le constat partagé en 2019 est le suivant : des relations École-Famille fragilisées, parfois conflictuelles, et un fonctionnement délétère au sein de l'association de parents d'élèves, avec des répercussions notables sur le climat scolaire, les enfants et les équipes. Les directrices d'école, fortement engagées, ont alors objectivé les tensions et les leviers possibles en s'appuyant sur la plateforme *Co-éducation 1er degré* afin d'établir un diagnostic partagé. Cet outil d'aide au pilotage est mis à disposition des équipes, comme support de réflexion et d'analyse de la relation École-Famille dans les écoles. Quatre champs sont à explorer, pour s'auto-évaluer et déterminer les politiques d'établissement : le pilotage et l'impulsion de la politique de co-éducation, la participation des parents à la vie de l'établissement, les pratiques d'accueil et de communication auprès des familles, l'accompagnement des parents dans le suivi de l'élève.

Une action structurée et progressive, fondée sur la co-construction

Année 1 - Installer un socle commun de compréhension : à l'initiative conjointe de la municipalité et de l'Éducation nationale, une présentation institutionnelle du rôle des représentants de parents d'élèves a été intégrée aux réunions de rentrée à la mairie pour les nouveaux parents.

Objectif : restaurer une image claire, légitime et apaisée de chacun.

Année 2 - Construire ensemble une charte de la coéducation : un groupe de travail inter-catégoriel a été constitué (parents, animateurs, enseignants, directeurs, PMI, associations, élus, collège). Sur la base de quatre verbes d'action, chaque groupe a travaillé à définir des postures, responsabilités et engagements communs. Pour accompagner la montée en expertise du collectif, Philippe Goémé, professeur des universités à Cergy Pontoise, a animé une conférence-formation : « La coéducation et les alliances éducatives au cœur de notre réflexion ». Ce temps était dédié à l'analyse des problématiques parents/École dans le cadre du système éducatif et l'exploitation de pistes visant à définir des perspectives propres à notre territoire.

Faire vivre la charte et inscrire les pratiques dans le quotidien

Année 3 - La problématique à évaluer : comment cette charte devient-elle outil vivant, partagé, visible et mobilisable par tous ?

→ Des actions concertées ont été coconstruites, réparties dans l'année scolaire :

• Présence conjointe de l'IEN et des représentants de parents lors des élections (octobre la 1re semaine de la coéducation) ;

• Exploitation pédagogique par les élèves de leurs représentations du rôle des parents à l'école ;

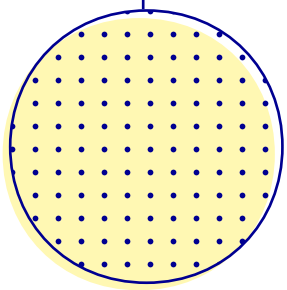
• Mobilisation collective autour des journées nationales : Non au harcèlement, Journée de la laïcité, avec les dispositifs communs entre écoles, les parents, le centre de loisirs et structures municipales.Accompagner les transitions et partager les valeurs de la République notamment l'égalité filles – garçons

• Préparer la rentrée PS-CP-6e : accueil des familles, soirée débats, co-construire les livrets d'accueil, soirée républicaine du passage de CM2 à la 6e en présence de M. le Maire (mai : deuxième semaine de la co-éducation) avec une première promotion certifiée de niveau 1.

Conclusion : une dynamique collective au service de l'enfant.

Ce projet a la volonté partagée de rétablir la confiance, adossée à des rencontres régulières, des actions co-construites, une formation adaptée et une reconnaissance mutuelle des rôles, peut faire naître une coéducation active et durable, porteuse de mieux-être pour tous les enfants, les familles et les équipes.

Perspectives



L'analyse des rapports d'auto-évaluation met en évidence une forte mobilisation des écoles et des établissements sur la question de la relation École-famille, très largement présente dans les diagnostics produits. Cette attention traduit une prise de conscience du rôle de la co-éducation dans la réussite des élèves et la prévention des tensions, dans un contexte marqué par des incompréhensions persistantes avec les familles.

Pour autant, cette mobilisation reste souvent centrée sur des actions de communication ou d'explicitation, sans structuration stratégique. Les autres dimensions identifiées par la recherche — reconnaissance, autorisation, diversification, anticipation — demeurent inégalement investies, en particulier la question du pouvoir d'agir des familles.

Ces constats rejoignent les travaux de Pierre Périer et François Dubet, prolongeant les analyses de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur les inégalités d'appropriation des codes scolaires. La relation École-famille apparaît ainsi comme un objet de pilotage à part entière, au croisement des enjeux de justice scolaire et d'efficacité des politiques publiques.

Dans ce contexte, les outils d'évaluation constituent un levier essentiel, à condition d'être conçus comme des instruments d'analyse et de transformation.

À ce jour, le Conseil d'évaluation de l'École a déjà entrepris :

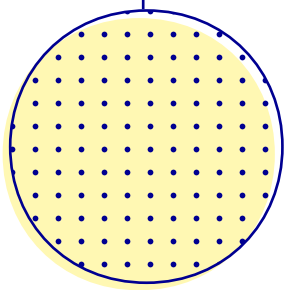
1- De reprendre et faire évoluer les outils en ce sens, avec :

- une révision des questionnaires parents, visant :
  - o à capter les expériences concrètes (situations vécues, compréhension, sentiment de légitimité)
  - o à intégrer explicitement les enjeux d'inégalités
  - o à intégrer les dimensions utiles au soutien du travail personnel des élèves
- une structuration autour des cinq principes ;

Enjeu : passer d'un outil déclaratif à un outil d'analyse qualitative du lien École-famille.

2- D'inscrire explicitement la relation École-famille dans le pilotage

- Une des 12 portes d'entrée cible explicitement ce thème. Il en est attendu une déclinaison précise dans la stratégie formalisée dans le projet d'établissement (principe n°5)



Conseil d'évaluation de l'École (CEE)
Directeur de la publication : **Charles Torossian**
Auteurs : **Bertrand Sécher**
Rédacteur en chef : **Bernard Javet**
Conception : **Opixido**
Mise en page : **Bernard Javet**

Le Conseil d'évaluation de l'École, organisme extraparlementaire, est chargé d'évaluer en toute indépendance le système scolaire, son organisation et ses résultats. Il produit des rapports, avis et recommandations visant à l'amélioration du service public de l'éducation.
Les délibérations, recommandations et résultats des travaux du Conseil sont publics ; ils ont vocation à éclairer les pouvoirs publics et enrichir le débat sur l'éducation.

Retrouvez toute la documentation et les publications du CEE sur : education.gouv.fr/CEE
Conseil d'évaluation de l'École, 61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15
contact@cee.gouv.fr
www.linkedin.com/company/conseil-d-évaluation-de-l-école
https://twitter.com/ConseilEE